

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le mardi 28 février 2017,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL3/2017

Objet : Vente d'un véhicule
du SIOM

- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BONNET (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PAGE (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme. ROBIC (titulaire - CCHVC)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. BINICK (suppléant CCHVC)

Avait donné pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. ANDRAS (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. BOYER (titulaire - CPS) - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire- CPS) M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; M. VERMILLON (titulaire - CPS) ; Mme VIALA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS) ; M. ODIER (titulaire - CCHVC)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame DA COSTA FERNANDES Nicole est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 22/02/2017

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 22

Délibération DL3/2017
Vente d'un véhicule du SIOM

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5711-1,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'en l'état ce véhicule ne présente pas d'intérêt à être conservé par les services du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la vente du véhicule Renault Scénic immatriculé CN-642-JG au prix minimum de 1200 € TTC,
- **Autorise** le Président du SIOM à organiser la vente de ce véhicule au plus offrant, au profit d'un professionnel, et à signer tous les documents nécessaires à cette cession,
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2017, secteur public.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 8 MARS 2017
Affichée le : - 8 MARS 2017

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL3_2017
Date de la décision:	2017-02-28 00:00:00+01
Objet:	vente d'un véhicule du SIOM
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20170228-DL3_2017-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20170228-DL3_2017-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
<i>nom original:</i>		
dl3 2017.pdf	application/pdf	642865
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20170228-DL3_2017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	642865
<i>nom original:</i>		
Note présentation dl3.pdf	application/pdf	60155
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20170228-DL3_2017-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60155

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 mars 2017 à 10h02min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 mars 2017 à 10h05min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 mars 2017 à 10h05min05s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 mars 2017 à 10h10min22s	Recu par le MIAT le 2017-03-08